

UTILISATION DU LOCAL POUBELLES

Pour des raisons de propreté et par respect pour le personnel chargé du ramassage des déchets et du nettoyage des containers et du local , merci de faire en sorte de respecter quelques règles de bon sens ainsi que celles liées au tri sélectif.

Conteneurs gris :

- Mettre les déchets alimentaires dans des sacs pour éviter les odeurs et les salissures ;
- Pas de déchets verts qui doivent être amenés au centre de tri ni de verre à déposer dans les conteneurs de la ville ;
- Les containers étant en nombre suffisant, ne pas surcharger les plus proches de l'entrée, même au prix de quelques pas supplémentaires à faire à l'intérieur du local ;
- Refermer les couvercles pour des problèmes d'esthétique, de salubrité et afin d'éviter toute intrusion d'animaux nuisibles.

Conteneurs jaunes :

- Ils ne doivent contenir que du recyclable non emballé dans des sacs (voir mémo joint) ;
- Ne pas y déposer des objets encombrants (gros cartons en particulier) ;
- Ne pas surcharger les conteneurs pour éviter des débordements importants et un éparpillement des objets sur le sol lors de la manipulation des conteneurs, les éboueurs ne les ramasseront pas ;
- Refermer les couvercles.

Autres mesures :

- Pour les objets encombrants, respecter les consignes rappelées dans le document joint « Enlèvement des encombrants » ;
- Ne rien déposer à même le sol du local ;
- A titre d'information, des conteneurs pour le papier (à utiliser de préférence à nos conteneurs jaunes, le recyclage des papiers non mélangés à d'autres déchets étant mieux valorisé) et le verre sont à disposition pas très loin de la résidence.